



Pour tirer un bénéfice maximal des effets du médicament Siklos® sur votre santé, en assurer son bon usage et en limiter ses effets indésirables, il existe certaines mesures/précautions à prendre qui sont expliquées dans ce matériel (RMA version 08/2026).

FICHE EXPLICATIVE DE LA POSOLOGIE SIKLOS®

Votre médecin vous a donné cette « fiche explicative de la posologie » pour mieux expliquer quels comprimés prendre chaque jour. Vous pouvez montrer cette fiche à votre pharmacien pour vous assurer de recevoir la dose quotidienne réellement prescrite.

Date:/...../.....

Complément explicatif de l'ordonnance médicale de :

Nom

Prénom

Poids kg

Votre médecin vous a prescrit mg de SIKLOS® par jour.

La dose prescrite de SIKLOS® doit être prise une fois par jour, de préférence le matin avant le petit-déjeuner.

Cela veut dire, prendre chaque jour :

Siklos® 100 mg

Chaque demi-comprimé est gravé d'un "H" sur une face
(«H» pour Hundred = 100 en anglais)

☐ 1/2 comprimé : 50 mg



☐ comprimé(s) entier(s) de 100 mg = mg



Boîte couleur OR

Siklos® 1 000 mg

Chaque quart de comprimé est gravé d'un "T" sur une face
(«T» pour Thousand = 1 000 en anglais)

☐ 1/4 comprimé : 250 mg



☐ 1/2 comprimé : 500 mg



☐ 3/4 comprimé : 750 mg



☐ comprimé(s) entier(s) de 1 000 mg = mg



Boîte couleur ROUGE

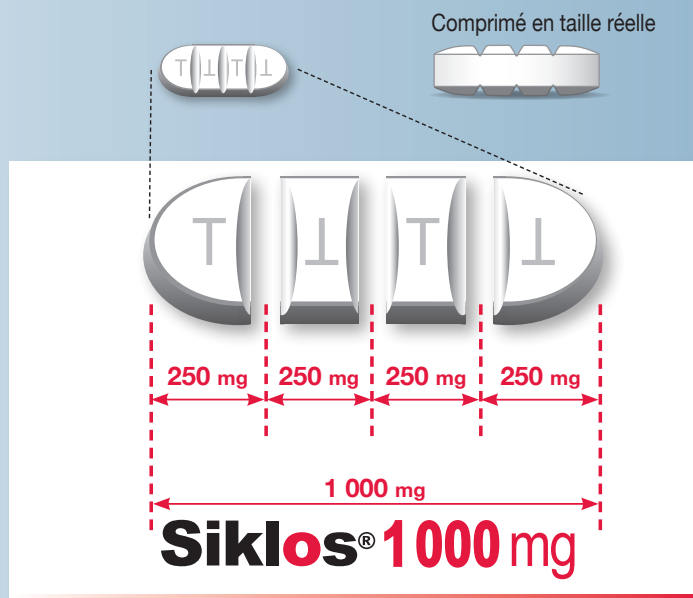
Merci de bien vouloir présenter cette fiche à votre pharmacien avec l'ordonnance.

Lisez attentivement la notice avant d'utiliser le médicament SIKLOS®. Le texte complet et actualisé de cette notice est disponible sur le site www.afmps.be, rubrique « Chercher des informations sur un médicament autorisé ». Guide délivré par votre médecin ou téléchargeable : <https://www.siklos.eu/be>



Comment utiliser les morceaux de comprimé de SIKLOS® d'un jour à l'autre ?

Si vous avez besoin de demi ou quart de comprimé, en fonction de la prescription médicale, les comprimés peuvent être facilement cassés. Toute personne, en particulier les femmes enceintes, qui ne prend pas SIKLOS® doit éviter d'être en contact direct avec le comprimé lorsqu'il est cassé. Laver vos mains avant et après contact avec les comprimés. Si la dose prescrite nécessite de casser le comprimé en moitiés ou en quarts, ceci doit être fait loin de la nourriture. La poudre qui tombe du comprimé cassé doit être essuyée avec un chiffon humide que l'on jettera. Remettre les parties non utilisées des comprimés dans le flacon et ranger le flacon dans la boîte, elles peuvent être utilisées dans les 3 mois.



Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, votre pharmacien ou à votre infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via :

Belgique : Agence fédérale des médicaments et des produits de santé www.afmps.be Division Vigilance: Site internet : www.notifieruneffetindesirable.be E-mail : adr@fagg-afmps.be

Luxembourg : Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy ou Division de la pharmacie et des médicaments de la Direction de la santé Site internet : www.guichet.lu/pharmacovigilance

Les effets indésirables liés à l'utilisation de SIKLOS® peuvent également être notifiés au service de Pharmacovigilance de Norgine par tél. au +32 16 39 27 43 ou par e-mail à medinfo@norgine.com.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.